

AR Prefecture

047-214702334-20230703-045_2023-DE
Reçu le 04/07/2023



DÉLIBÉRATION N°045/2023
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

Séance du 03 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

Date de la convocation : 27/06/2023.

Date de la publication : 27/06/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mmes BAGES-LIMOGES Carine, BELLOC Brigitte, CAPRAIS Dominique, DE MARCHI Céline, DILMAN Patrick, DUBERNET Thierry, FABRE Sylviane, JADAS Christian, LAGAÛZERE Gilles, RESSIOT Didier, SICARD Christine, BROUILLON Monique, CAMBE Thierry, COUZIGOU Laurent, VALADE Pierre, POLONI Pascal et MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme MACHEFE Thomas, MILANESE Antoine, ALLARD Aurélie, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : Mme TILLOS Marie Hélène.

Procuration : M. MACHEFE Thomas à Mme BROUILLON Monique
M. MILANESE Antoine à Mme SICARD Christine
Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme BAGES-LIMOGES Carine
Mme RESSES Lisa à M. MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 17
Procurations : 5
Votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

AR Prefecture

047-214702334-20230703-045_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

DÉLIBÉRATION N° 045/2023 OBJET PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DROITS D'INSCRIPTIONS DES ELEVES DE SAINTE BAZEILLE AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « Maurice Ravel » 2023 / 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune décide chaque année d'une aide aux familles de STE BAZEILLE, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscriptions des enfants de moins de 18 ans lors de l'inscription qui fréquentent le conservatoire municipal de Musique de Marmande.

Conformément à la délibération de la Commune de Marmande cette aide ne doit pas avoir pour effet, une participation des familles inférieure à celle des élèves originaires de Marmande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer**, conformément aux années précédentes, aux droits d'inscription pour l'année 2022 / 2023, une aide aux familles domiciliées à Sainte Bazeille **selon et uniquement les prescriptions suivantes :**
 - **90,00 € par enfant pour un enseignement en Coursus et Post Coursus (Tarif 3).**
 - **45,00 € par enfant pour un enseignement en Jardin des Artistes et Premiers pas (Tarif 1 et 2).**
- **Dit** que cette aide viendra en déduction des droits d'inscription facturés aux familles par la Commune de Marmande.
- **Dit** que le montant de la participation de la Commune de Sainte Bazeille sera facturé par la Commune de Marmande avec la liste des élèves, précisant les enseignements suivis.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 04/07/2023 et de l'affichage en date du 04/07/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 04/07/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.